

Nombre de membres**en exercice:** 23**Présents :** 19**Votants:** 23**Séance du 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel PORTENEUVE, Thierry DALLE, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Fabienne FARRADECHE, Vincent MENINI, Marie-Laure TIBLE, Magalie CLAVEL, Vincent POUZOL, Corine CHARBONNIER, Florian CHALMETON, Anne PRADINES, Marc ALBARET, Ghyslaine PRADEL, Franck PANAFIEU, Christophe COLLE, Valérie GINHAC, Laurence PINCHE, Gerard SISTEL

Représentés: Jerome LUSSERT par Marc ALBARET, Marie-Ange CHARBONNIER par Corine CHARBONNIER, Aline CHANSON par Franck PANAFIEU, Didier DELORME par Gerard SISTEL

Excuses:**Absents:****Secrétaire de séance:** Laurence PINCHE**Objet: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 FEVRIER 2022 - DEL 2022 025**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 février portant sur les délibérations désignées ci-dessous :

1 - RESSOURCES HUMAINES

- Création de deux postes au grade d'adjoint territorial niveau hiérarchique C1
- Modification du tableau des effectifs

2 - AFFAIRES FONCIERES

- Demandes d'acquisitions foncières :

- Sainte-Anastasie : Monsieur Xavier Portefaix acquéreur de la parcelle OC n° 0042 sise le Bourg
- Chalinargues : ACCA délibération portant fin de bail à construction pour la maison de la chasse.

3 - FINANCES

- Demandes de subventions exceptionnelles : *Madame ARMANDET demande la reprise de la délibération du fait d'un manque de clarté dans le vote, il est proposé à l'assemblée de reprendre cette décision, aucun élu répond à la question, cette délibération restera en l'état.*

- Demande de subvention au titre de l'organisation du concours départemental des vaches laitières à Chalinargues en avril 2022
- Demande de subvention à l'Association Cézallier-Alagnon Football Club
- Demande de subvention APE Chalinargues
- Demande de subvention à l'Association ASN l'Alouette
- Demande de subvention à l'École Louis Thioléron, au titre du dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), pour un élève scolarisé résidant en notre Commune.

- Tarifs :

- Révision des tarifs de location de salle polyvalente de Chalinargues
- Révision des tarifs d'intervention du personnel communal.

4 – MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de protection et de réhabilitation des captages d'eau potable de Neussargues-en-Pinatelle (Chalinargues)
- Choix de l'hydrogéologue pour la mission de conseil technique hydrogéologique pour la réalisation des travaux de protection et de réhabilitation des captages d'eau potable de Neussargues-en-Pinatelle (Chalinargues)
- Accord-cadre mono attributaire d'étude et de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de prestations intellectuelles relative à l'opération d'amélioration du système d'assainissement collectif.

5 – TRAVAUX

- Projet éclairage public

- Remplacement d'un Éclairage Public au Bourg de Chalinargues BAI 468

6 – ADMINISTRATION GENERALE

- Nomination d'un garant ONF sur le domaine forestier de Mouret à la suite de la démission de M. Meier
- Affouage 2022 sur Sections de Mouret de Chalinargues
- Affouage 2022 sur Sections Chavagnac, La Boissonnière-Mouchet, La Boissonnière
- Convention entre la commune de Neussargues en Pinatelle et le Comité d'Organisation des Journées d'Élevage du Cantal concernant le soutien financier à l'organisation des Miss Laitières Départementales le samedi 9 avril 2022 à Chalinargues
- Délibération pour la motion relative à l'augmentation drastique de la participation financière des communes au budget de l'ONF
- Convention de gestion pour l'entretien de la zone d'activité économique « Les Canals » entre Hautes Terres Communauté et la Commune de Neussargues en Pinatelle
- Convention de prestation de services dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre Hautes Terres Communauté et la Commune de Neussargues en Pinatelle
- Maison des services, opposition à la réduction des horaires d'ouverture.
- CCAS, élection d'un ou d'une Vice-président(e) en remplacement de Cynthia Sabatier
- Délégations aux membres du Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte-rendu et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1. **Que Le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 n'est pas adopté.**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL - DEL 2022 026

Michel Porteneuve, Maire, laisse la parole à Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint pour présenter le compte de gestion du budget principal 2021.

1. Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par les services de la Trésorerie,
2. ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
3. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1. **Que la délibération portant vote du compte de gestion du budget principal 2021 n'est pas adoptée.**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL - DEL 2022 027

Sous la présidence de Thierry DALLE présentant le compte administratif du budget principal 2021.

La présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		352 594.02		716 057.77		1 068 651.79
Opérations exercice	348 736.37	798 923.00	1 318 148.84	1 913 622.93	1 666 885.21	2 712 545.93
Total	348 736.37	1 151 517.02	1 318 148.84	2 629 680.70	1 666 885.21	3 781 197.72
Résultat de clôture		802 780.65		1 311 531.86		2 114 312.51
Restes à réaliser	100 780.00	2 180.10			100 780.00	2 180.10
Total cumulé	100 780.00	804 960.75		1 311 531.86	100 780.00	2 116 492.61
Résultat définitif		704 180.75		1 311 531.86		2 015 712.61

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil et il ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par Michel PORTENEUVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, conformément au document fourni lors de l'envoi de la convocation du 08 avril 2022 au Conseil municipal ainsi que la copie du tableau relatif au résultat budgétaire du compte de gestion 2021 réalisé par les services de la Trésorerie.

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 10 voix POUR :

1. Que la délibération portant vote du compte administratif du budget principal 2021 n'est pas adoptée.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET PRINCIPAL - DEL 2022 028

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et désapprouvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice présenté par le 1^{er} adjoint Thierry Dalle
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Excédent de 1 311 531.86 €**

Dont l'affectation du résultat de fonctionnement est présentée comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	716 057.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 000 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	595 474.09
Résultat cumulé au 31/12/2021	1 311 531.86
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	1 311 531.86
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 311 531.86
B. DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1. Que la délibération portant affectation du résultat de fonctionnement 2021 n'est pas adoptée.

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 SERVICE EAU ASSAINISSEMENT - DEL 2022 029

Michel Porteneuve, Maire, laisse la parole à Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint pour présenter le compte de gestion du Service eau et assainissement de la commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021.

1. Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par les services de la Trésorerie,

2. ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

3. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1) **Que la délibération portant vote du compte de gestion du Service de l'eau et de l'assainissement 2021 n'est pas adoptée.**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SERVICE EAU ASSAINISSEMENT - DEL 2022 030

Sous la présidence de Thierry DALLE présentant le compte administratif du budget du Service Eau et Assainissement de l'année 2021.

La présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		220 569.39		21 485.28		242 054.67
Opérations exercice	78 521.37	117 529.00	264 196.63	338 244.58	342 718.00	455 773.58
Total	78 521.37	338 098.39	264 196.63	359 729.86	342 718.00	697 828.25
Résultat de clôture		259 577.02		95 533.23		355 110.25
Restes à réaliser						
Total cumulé		259 577.02		95 533.23		355 110.25
Résultat définitif		259 577.02		95 533.23		355 110.25

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil et il ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par Michel PORTENEUVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, conformément au document fourni lors de l'envoi de la convocation du 08 avril 2022 au Conseil municipal ainsi que la copie du tableau relatif au résultat budgétaire du compte de gestion 2021 réalisé par les services de la Trésorerie.

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 10 voix POUR :

1. **Que la délibération portant vote du compte administratif du budget de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2021 n'est pas adoptée.**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2021 SERVICE EAU ASSAINISSEMENT - DEL 2022 031

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et désapprouvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du service Eau et Assainissement,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice présenté par le 1^{er} adjoint Thierry Dalle

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Excédent de 95 533.23 €**

Dont l'affectation du résultat de fonctionnement est présentée comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	21 485.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
	EXCEDENT 74 047.95
Résultat cumulé au 31/12/2021	95 533.23
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	95 533.23
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	95 533.23
B. DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1. Que la délibération portant affectation du résultat de fonctionnement 2021 du service Eau et Assainissement n'est pas adoptée.

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING - DEL 2022 032

Michel Porteneuve, Maire, laisse la parole à Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint pour présenter le compte de gestion du budget annexe : Camping de la commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021.

1. Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par les services de la Trésorerie,

2. ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

3. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1) Que la délibération portant vote du compte de gestion du budget annexe : Camping de la commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021 n'est pas adoptée.

Objet: VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING - DEL 2022 033

Sous la présidence de Thierry DALLE présentant le compte administratif du budget annexe Camping de l'année 2021.

La présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		21 651.29		46 047.37		67 698.66
Opérations exercice	33 506.50		42 350.76	79 811.77	75 857.26	79 811.77
Total	33 506.50	21 651.29	42 350.76	125 859.14	75 857.26	147 510.43
Résultat de clôture	11 855.21			83 508.38		71 653.17
Restes à réaliser						
Total cumulé	11 855.21			83 508.38		71 653.17
Résultat définitif	11 855.21			83 508.38		71 653.17

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil et il ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par Michel PORTENEUVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, conformément au document fourni lors de l'envoi de la convocation du 08 avril 2022 au Conseil municipal ainsi que la copie du tableau relatif au résultat budgétaire du compte de gestion 2021 réalisé par les services de la Trésorerie.

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 10 voix POUR :

1. Que la délibération portant vote du compte administratif du budget annexe Camping pour l'année 2021 n'est pas adoptée.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE CAMPING - DEL 2022 034

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et désapprouvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Camping,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice présenté par le 1^{er} adjoint Thierry Dalle

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Excédent de 83 508.38 €**

Dont l'affectation du résultat de fonctionnement est présentée comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	46 047.37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	69 697.37
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
	EXCEDENT 37 461.01
Résultat cumulé au 31/12/2021	83 508.38
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	83 508.38
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 855.21
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

B. DEFICIT AU 31/12/2021

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1. Que la délibération affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe Camping n'est pas adoptée.

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - DEL 2022 035

Michel Porteneuve, Maire, laisse la parole à Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint pour présenter le compte de gestion du budget annexe : Lotissement de la commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021.

1. Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par les services de la Trésorerie,

2. ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

3. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1. Que la délibération portant vote du compte de gestion du budget annexe : Lotissement de la commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021 n'est pas adoptée.

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - DEL 2022 036

Sous la présidence de Thierry DALLE présentant le compte administratif du budget annexe Lotissement de l'année 2021.

La présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		83 271.47	41.47		41.47	83 271.47
Opérations exercice						
Total		83 271.47	41.47		41.47	83 271.47
Résultat de clôture		83 271.47	41.47			83 230.00
Restes à réaliser						
Total cumulé		83 271.47	41.47			83 230.00
Résultat définitif		83 271.47	41.47			83 230.00

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil et il ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par Michel PORTENEUVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, conformément au document fourni lors de l'envoi de la convocation du 08 avril 2022 au Conseil municipal ainsi que la copie du tableau relatif au résultat budgétaire du compte de gestion 2021 réalisé par les services de la Trésorerie.

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 10 voix POUR :

1. Que la délibération portant vote du compte administratif du budget annexe Lotissement pour l'année 2021 n'est pas adoptée.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - DEL 2022 037

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et désapprouvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Lotissement,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice présenté par le 1^{er} adjoint Thierry Dalle

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -41.47 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-41.47
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2021	-41.47
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2021	-41.47
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-41.47

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1. Que la délibération portant affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe Lotissement 2 n'est pas adoptée.

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEUSSARGUES - DEL 2022 038

Michel Porteneuve, Maire, laisse la parole à Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint pour présenter le compte de gestion du budget annexe : Lotissement Neussargues de la commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021.

1. Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par les services de la Trésorerie,

2. ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

3. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry Dalle, 1^{er} adjoint,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

- 1) **Que la délibération portant vote du compte de gestion du budget annexe : Lotissement Neussargues de la commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2021 n'est pas adoptée.**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEUSSARGUES - DEL 2022 039

Sous la présidence de Thierry DALLE présentant le compte administratif du budget annexe Lotissement de Neussargues de l'année 2021.

La présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice						
Total						
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil et il ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par Michel PORTENEUVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, conformément au document fourni lors de l'envoi de la convocation du 08 avril 2022 au Conseil municipal ainsi que la copie du tableau relatif au résultat budgétaire du compte de gestion 2021 réalisé par les services de la Trésorerie.

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 10 voix POUR :

1. **Que la délibération portant sur le vote du compte administratif du budget annexe Lotissement de Neussargues pour l'année 2021 n'est pas adoptée.**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEUSSARGUES - DEL 2022 040

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et désapprouvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Lotissement de Neussargues de la commune de Neussargues en Pinatelle

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice présenté par le 1^{er} adjoint Thierry Dalle

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Résultat : 0.00

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT/DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2021	0.00
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2021	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1.. Que la délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe Lotissement de Neussargues n'est pas adoptée.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - DEL 2022 041

Michel Porteneuve, Maire ayant présenté le rapport, propose aux membres du Conseil de procéder au vote selon les éléments fournis.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Neussargues en Pinatelle, en toute sincérité des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL délibère pour :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget principal de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2022 présenté par son Maire. Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élevant :

En recettes à la somme de : 6 324 499.66 Euros

En dépenses à la somme de : 6 324 499.66 Euros

ARTICLE 2 :

L'adoption du budget voté par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 066 207.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	746 600.00
014	Atténuations de produits	17 500.00
65	Autres charges de gestion courante	187 650.00
66	Charges financières	25 000.00
67	Charges exceptionnelles	138 000.00

022	Dépenses imprévues	153 429.86
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 675.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 356 061.86

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	119 800.00
73	Impôts et taxes	758 700.00
74	Dotations et participations	907 030.00
75	Autres produits de gestion courante	120 000.00
76	Produits financiers	1 000.00
77	Produits exceptionnels	136 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 311 531.86
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 356 061.86

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	46 440.00
204	Subventions d'équipement versées	53 102.00
21	Immobilisations corporelles	356 064.00
23	Immobilisations en cours	2 346 831.80
16	Emprunts et dettes assimilées	133 000.00
27	Autres immobilisations financières	33 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 968 437.80

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	635 726.00
16	Emprunts et dettes assimilées	158 256.15
10	Dotations, fonds divers et réserves	210 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
27	Autres immobilisations financières	3 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 675.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	802 780.65
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 968 437.80

Les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix CONTRE et 11 voix POUR :

1. Que la délibération portant vote du budget primitif 2022 du budget principal de la commune de Neussargues en Pinatelle n'est pas adoptée.

Avant de commencer la présentation du budget primitif 2022 du service annexe Eau et Assainissement, Monsieur le Maire prend la parole et demande la raison pour laquelle sur les 17 délibérations présentées aucune a été approuvée, « pourquoi de tels votes pour l'avenir de la collectivité » aucune réponse, chacun se fermant dans un mutisme profond.

Il se tourne vers son premier adjoint ayant présenté les comptes de gestion, les comptes administratifs, les affectations des différents résultats de fonctionnement et reformule sa

demande, le débat s'envenime, devient houleux entre le 1^{er} adjoint, le maire et l'ancienne maire apostrophée.

23 heures 50 : ARMANDET Djuwan et DALLE Thierry décident de quitter la salle.

L'opposition prend conscience qu'elle n'a plus la maîtrise des votes suivants,

00 heure : Mme PRADEL Ghyslaine ordonne à ses colistiers de quitter la salle : PANAFIEU Franck, COLLE Christophe, GINHAC Valérie et par voie de conséquence CHANSON Aline, représentée par PANAFIEU Franck. Puis dans un excès de colère elle quitte son siège, s'avance vers les dissidents et leur fait un par un, une injonction de se lever et de partir Immédiatement ; aussitôt les personnes quittent la salle : ALBARET Marc, CHARBONNIER Corine, et par voie de conséquence : LUSSERT Jérôme, représenté par ALBARET Marc, CHARBONNIER Marie-Ange, représentée par CHARBONNIER Corine.

Seule Mme TIBLE Marie-Laure reste en précisant qu'elle vote contre les prochains budgets, Monsieur le Maire la remercie alors de son courage.

Suite à ce sérieux incident, le Maire fait l'appel des présents : 11 élu(e)s présent(e)s et 1 élu Didier DELORME représenté.

Ayant conscience de la gravité de la situation, Michel Porteneuve, Maire, décide de poursuivre par respect envers les services de l'état ayant confirmé la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion, envers ses collègues, les nombreux présents à cette séance et le personnel administratif.

Objet: VOTE BUDGET 2022 ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT - DEL 2022 042

Ayant présenté le rapport de ce budget primitif, il propose aux membres du Conseil de procéder au vote selon les éléments fournis en toute sincérité des comptes.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du service de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de Neussargues en Pinatelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL délibère pour :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2022 présenté par son Maire. Ledit budget annexe eau et assainissement 2022 s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 324 561.09 Euros

En dépenses à la somme de : 1 324 561.09 Euros

ARTICLE 2 :

L'adoption du budget voté par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	13 985.07
605	Achats d'eau	2 000.00
6061	Fournitures non stockables (Eau, énergie)	40 000.00

6063	Fournitures entretien petit équipement	10 000.00
6066	Carburants	6 000.00
6068	Autres matières et fournitures	3 000.00
6071	Compteurs	1 000.00
61523	Entretien, réparations réseaux	70 000.00
61528	Entretien, autres biens immobiliers	37 000.00
6156	Maintenance	42 000.00
6218	Autre personnel extérieur	36 000.00
6226	Honoraires	1 000.00
6262	Frais de télécommunications	1 000.00
6288	Autres	1 000.00
6378	Autres taxes et redevances	30 000.00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000.00
658	Charges diverses de gestion courante	15 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	726.00
673	Titres annulés (Sur exercices antérieurs)	2 000.00
6811	Dotations amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	94 151.00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	12 000.00
706129	Reversement redevance modernisation agence de l'eau	12 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		431 862.07

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	95 533.23
70111	Vente d'eau aux abonnés	150 000.00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	21 000.00
70611	Redevance assainissement collectif	85 000.00
706121	Redevance modernisation des réseaux	10 300.00
7063	Contribution communes et établissements publics (eaux pluviales)	19 100.00
777	Quote part subventions d'investissement transférables au compte de résultat	50 928.84
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		431 862.07

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	92 146.00
21	Immobilisations corporelles	3 000.00
23	Immobilisations en cours	736 205.18
16	Emprunts et dettes assimilées	10 419.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 928.84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		892 699.02

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	317 925.00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 046.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 151.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	259 577.02
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		892 699.02

Les membres du Conseil municipal, décident par **11 voix POUR** et **1 voix CONTRE** :

- 1) Que la délibération portant vote du budget primitif 2022 pour le budget annexe Eau et Assainissement de la commune de Neussargues en Pinatelle est adoptée .**

Inopinément, Marie-Laure TIBLE quitte la salle pour ne plus revenir, resteront pour cette fin de séance 10 élu(e)s présent(e)s et 1 élu Didier DELORME représenté.

Objet: VOTE BUDGET ANNEXE 2022 / CAMPING - DEL 2022 043

Monsieur le Maire,

Ayant présenté le rapport de ce budget primitif, il propose aux membres du Conseil de procéder au vote selon les éléments fournis, en toute sincérité des comptes.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe camping de la Commune de Neussargues en Pinatelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL délibère pour :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe camping de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2022 présenté par son Maire. Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élevant :

En recettes à la somme de : 231 508.38 Euros

En dépenses à la somme de : 231 508.38 Euros

ARTICLE 2 :

L'adoption du budget voté par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	43 600.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 000.00
66	Charges financières	1 097.96
022	Dépenses imprévues	2 100.00
023	Virement à la section d'investissement	81 855.21
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		149 653.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	75 000.00
73	Impôts et taxes	3 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	71 653.17
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		149 653.17

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	70 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 855.21
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		81 855.21

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	81 855.21
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		81 855.21

Les membres du Conseil municipal, décident par 11 voix POUR :

1. Que la délibération portant le vote du budget annexe du camping de la commune de Neussargues en Pinatelle est adoptée.

Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - DEL 2022 044

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 – Budget annexe du lotissement de la Commune de Neussargues en Pinatelle, en toute sincérité des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL délibère pour :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe du lotissement de la Commune de Neussargues en Pinatelle pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élevant :

En recettes à la somme de : 218 031.94 Euros

En dépenses à la somme de : 218 031.94 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 359.50
002	Résultat de fonctionnement reporté	41.47

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	67 400.97
---	------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	22 200.00
74	Dotations et participations	45 159.50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41.47
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		67 400.97

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	150 589.50
001	Solde d'exécution section d'investissement	41.47
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		150 630.97

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 359.50
001	Solde d'exécution section d'investissement	83 271.47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		150 630.97

Les membres du Conseil municipal, décident par 11 voix POUR :

1. Que la délibération portant le vote du budget primitif 2022 pour le budget annexe lotissement de la commune de Neussargues en Pinatelle est adoptée.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEUSSARGUES - DEL 2022 045

Ayant présenté le rapport de ce budget primitif, il propose aux membres du Conseil de procéder au vote selon les éléments fournis, en toute sincérité des comptes.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe du Lotissement de Neussargues de la Commune de Neussargues en Pinatelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL délibère pour :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe lotissement de Neussargues pour l'année 2022 présenté par son Maire. Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses s'élevant :

En recettes à la somme de : 600 000.00 Euros

En dépenses à la somme de : 600 000.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	300 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		300 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		300 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		300 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		300 000.00

Les membres du Conseil municipal, décident par 11 voix POUR :

1. Que la délibération portant le vote du budget primitif 2022 pour le budget annexe lotissement de Neussargues de la commune de Neussargues en Pinatelle est adoptée.

Objet: VOTE DES IMPOTS DIRECTS 2022 - DEL 2022 047

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,02 % (*taux voté en 2021*)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53,39 % (*taux voté en 2021*)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix POUR :

De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

Taxe Foncière Propriété Bâtie : 39,02 %

Taxe Foncière Propriété non Bâtie : 53,39 %

Les membres du Conseil municipal précisent :

1. Que la délibération portant le vote des taxes foncières 2022 de la commune de Neussargues en Pinatelle est adoptée.